

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 16 novembre 2021 - Palais des congrès

54 habitants présents

Conseil de quartier : Frédéric CHARLES, Luc FEUILLET et Joseph RASSINDRAME, Animateurs, et les membres du Conseil de quartier,

Ville de Rochefort : Christèle MORIN, Adjointe au Maire chargée de la Démocratie Locale, de la Proximité, de la Propreté, de la Salubrité, des Espaces Verts, Thierry LESAUVAGE, Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme et au Droit du sol, Vice-président de la CARO chargé du Climat, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, Franck CONTI, Directeur Général Adjoint des Services à la Population, de la Proximité et de la Citoyenneté, Aurélie GENNATAS, Agent Proximité, Citoyenneté, Yannick TACHET, Directeur Aménagement Urbain et Voirie,

En ouverture de séance, Joseph RASSINDRAME remercie les habitants de leur participation à ce rendez-vous citoyen et présente l'ordre du jour de la réunion :

- rénovation du boulevard Pouzet,
- commission de travail sur l'avenir de l'avenue Gambetta,
- proposition d'espaces ludiques et de promenade dans le sud du quartier,
- mise en place du tri des biodéchets,
- questions des habitants et échanges avec les élus.

Il rappelle que le Conseil de quartier se réunit tous les troisièmes jeudis de chaque mois, à la Mairie de Chante-Alouette, à partir de 18h. Les habitants souhaitant échanger avec les conseillers sont cordialement invités à venir les rencontrer, en début de réunion.

1. Rénovation du boulevard Pouzet :

Luc FEUILLET indique que le Conseil de quartier continue sa participation à la commission de travail Pouzet, instituée par la Ville, qui suit à présent l'avancement des travaux en cours sur la tranche n°3, comprise entre les rues Baudin et des Caravelles. Le chantier de remplacement des réseaux d'eau potable et d'assainissement y est achevé. L'enfouissement des différents réseaux aériens est en cours. La rénovation de ce tronçon s'achèvera en 2022, par la reprise complète de la voirie. Toujours en 2022, la rénovation du boulevard se poursuivra sur un quatrième tronçon (entre les rues des Caravelles et Parmentier), avec la réfection des réseaux d'eaux potable et usées.

Concernant le tronçon de voie achevé cette année, le Conseil de quartier propose la mise en place d'une signalisation temporaire indiquant aux automobilistes la modification du régime des priorités aux intersections, par des priorités à droites, et rappelant la limite de vitesse à 30 km/h. De plus, l'aménagement de l'entrée de la rue Paul Morchain nécessiterait quelques ajustements afin de sécuriser les angles des trottoirs pour les piétons et d'inciter au respect de la zone 30.

Une habitante s'étonne de l'absence de piste cyclable, sur le nouveau tronçon rénové. L'animateur de quartier rappelle que cette rue est en zone 30 et que les vélos y circulent sur la chaussée.

2. Commission de travail sur l'avenir de l'avenue Gambetta :

Le Conseil de quartier poursuit sa participation à la commission Gambetta, organisée par la Ville afin de réfléchir collectivement à l'avenir à long terme de cette artère. Christèle MORIN précise que cette commission, sur le même modèle que celle du boulevard Pouzet, regroupe des représentants des Conseils de quartiers Chante-Alouette et Champlain - Anatole France, des membres du Conseil des Sages, des commerçants, des élus et des techniciens. Une nouvelle rencontre aura lieu en décembre.

3. Espaces ludiques et de promenade dans le sud du quartier :

Joseph RASSINDRAME explique que les conseillers souhaitent développer l'offre d'espaces de détente, de jeux et de promenade dans le secteur de la Beaune, qui est déjà un lieu de promenade pour les habitants du quartier. Ils proposent par exemple d'étudier l'implantation d'un parcours de santé du côté de la rue Mochain et de l'impasse des Meuniers et d'un terrain multi-sports à proximité des immeubles des Caravelles.

Christèle MORIN indique que ce type de proposition doit être examiné en cohérence avec l'offre déjà existante sur l'ensemble de la ville. Par exemple, des city park existent déjà à côté du cinéma et de Salaneuve.

Le Conseil de quartier suggère par ailleurs, l'aménagement d'un chemin calcaire le long du boulevard du Mille Pattes, afin de créer une continuité piétonne et cyclable entre le chemin de Charente et le rond-point Bignon. Christèle MORIN indique qu'un sentier de promenade enherbé existe effectivement et qu'il est entretenu régulièrement afin de permettre cette liaison. Néanmoins, il n'est pas prévu d'en modifier l'aménagement car il est situé à la fois en zone de protection Natura 2000 et sur un terrain appartenant au Département.

Une habitante demande qu'une traversée piétonne soit matérialisée boulevard Bignon, entre le chemin du Puy Vineux et la rue du Moulin de la Prée. Yannick TACHET indique que cet aménagement est du ressort du Département, qui a déjà fait savoir qu'il ne souhaitait pas réaliser de passage piéton à cet endroit pour des raisons de sécurité. Les usagers doivent emprunter le rond-point de l'Ordre National du Mérite.

4. Mise en place du tri des biodéchets :

Joseph RASSINDRAME rappelle qu'une évolution de la réglementation concernant la collecte des déchets, instaure à partir du 1^{er} janvier 2024, l'obligation du tri à la source des biodéchets. Le Conseil de travail souhaite accompagner la mise en place des nouvelles pratiques de tri qui seront choisies par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan. Une étude est en cours afin de déterminer les modalités les plus adaptées aux différents types d'habitants de la commune, parmi les différentes possibilités existantes (compostage individuel, compostage collectif, collecte séparée des bio-déchets en point d'apport volontaire ou en porte à porte).

Un conseiller de quartier signale par ailleurs des problèmes récurrents de sortie des poubelles en dehors des heures et des jours de collecte, et des containers laissés au milieu des trottoirs (par exemple avenue Gambetta).

5. Questions diverses :

Un habitant signale des problèmes récurrents de **stationnement de véhicules trop prêts des carrefours** dans plusieurs rues, ce qui masque la visibilité. L'animateur de quartier rappelle que ce type de problématique doit être signalé à la Police Municipale, au moment où les faits sont constatés.

Une participante déplore un manque d'information sur le droit de préemption appliqué aux maisons de la **rue du 14 Juillet** concernées par le projet de requalification de l'îlot des Fleurs. Thierry LESAUVAGE indique que le droit de préemption s'applique d'une façon générale sur la totalité de la commune. Les deux maisons préemptées rue du 14 Juillet, ont vocation à être démolies pour permettre l'aménagement de l'îlot et la construction de six nouvelles maisons, comme indiqué dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation n°3 (OAP) du Plan Local d'Urbanisme, consultable sur le site internet de la Ville.

Une riveraine du **chemin de la Beaune** signale une augmentation des nuisances sonores générées par la circulation automobile sur le boulevard du Mille Pattes. Une butte en bordure de chaussée protégeait partiellement du bruit, mais elle s'est affaïssée au cours des ans. Franck CONTI indique que la voie est Départementale et que la même problématique a été soulevée par le Conseil de quartier Rochefort Ouest, sur le tronçon compris entre les ronds-points de l'Ordre National du Mérite et du Brillouet. Sur sollicitation des habitants, le Département a fait réaliser deux études acoustiques, qui ont conclu que les niveaux sonores enregistrés étaient dans les normes. De ce fait, le Département n'interviendra pas pour des aménagements antibruit.

Une habitante s'étonne de l'absence d'alternat du stationnement dans les **rues des Blanchets et Édouard Vaillant**, ainsi que de la pose de quilles sur la chaussée au carrefour des rues Baudin et de la Beaune. Yannick TACHET indique que les bornes ont été positionnées temporairement, en raison de la déviation des poids lourds liée au chantier du boulevard Pouzet.

Un habitant demande la réfection des trottoirs de la **rue Dulaurens**. Yannick TACHET indique que pour le moment, il n'est pas prévu de travaux dans cette rue. Néanmoins, si des reprises ponctuelles sont nécessaires, il invite les habitants à contacter sans attendre le service Proximité de la Mairie.

Pour contacter votre **Conseil de quartier** : quartierchantealouette17300@gmail.com

Permanence à la Mairie de Chante-Alouette : le 3^{ième} jeudi du mois, de 18h à 18h30.

Pour toute **demande individuelle** concernant votre quartier,
le **Service Proximité** de la Mairie est à votre écoute au **05 46 82 65 65**.

La prochaine réunion publique du Conseil de quartier aura lieu le **mardi 12 avril 2022, à 19h**,
sous le préau de la Mairie Chante-Alouette - 35 rue Baudin.

